

Commission Logement 19 Décembre 2019 :

La Commission Logement du Collectif Solidarité en Chinonais s'est réunie à la Maison de la Solidarité avec une invitation élargie.

Etaient présents : Teddy Audinet du Claac, Adeline Thomas et Franck Ducert de Val Touraine Habitat, Gaëlle Le Guen et Caroline Joveneaux de Jeunesse et Habitat, Stéphanie Salvage et Olivier Chazeau du CIAS, Emilie Queyraud d'Adoma, 9 représentantes des territoires du Grand Ouest de la Maison de la Solidarité, Fabrina Pinaud, Martine Rosselet et Franck Sémard d'Entraide et Solidarités Chinon,

Ordre du Jour : Point plus global sur les questions d'accueil, d'orientation et de traitement des questions d'Hébergement (Urgences, CHRS, anciennement temporaires) sur notre territoire. A propos des cas spécifiques des femmes victimes de violences conjugales, mais aussi des autres situations, nous tenterons de faire le point sur les solutions actuelles efficaces, les perspectives et les éventuels problèmes rencontrés.

Mme **Floriane Sarrade-Loucheur**, Responsable SIAO (115, SAO, gestion administrative CUO, maraude E&S), AVDL et SAPJ **du Pôle social et médical** d'Entraide et Solidarités, ainsi que M. **Pascal DABOUIS**, Directeur du **Pôle Hébergement** d'Entraide et Solidarités, ont accepté de venir répondre à toutes nos questions à ce propos,

Point sur les dispositifs locaux :

Solutions à Chinon :

- 2 appartements d'urgence du CIAS de Chinon,
- 3 chambres d'Urgence d'Entraide et Solidarités Chinon
- 30 places CHRS éclaté d'Entraide et Solidarités Chinon (les logements temporaires ont tous fait l'objet d'une mutation en logts CHRS),

La procédure est inchangée :

- o Demande auprès du SIAO115 pour l'Urgence et du SISIAO pour l'Insertion/CHRS.
- o Appel direct auprès du CIAS pour « leurs » deux logements d'urgence.
- o Possibilité de rdvs « Service accueil/orientation », auprès de l'Entraide à Chinon pendant les heures d'ouverture,

Attention à ne pas s'autocensurer après un appel local qui répondrait que les places sont toutes occupées : en effet dans le cadre du rôle d'évaluation le SIAO doit être informé de vos demandes pour les recenser et alerter en cas de besoins récurrents.

Problèmes rencontrés :

- Manque parfois de place en urgence notamment sur des typologies inadaptées aux places disponibles (Exemple : une fois un ou des homme(s) installé(s) dans une ou des chambre(s) d'Urgence de l'Entraide, on ne peut plus y accueillir de femme(s) en totale sécurité).
- Pas ou très peu de solutions locales pour les déboutés du Droit d'Asile dont le choix pour certains est de rester à Chinon (aidés par Hospitalité en Chinonais).
- Des besoins cachés car en cas d'engorgement, se faire héberger par une connaissance locale est privilégié et le recours au 115 très peu utilisé.

Questions :

- Concernant les glissements de baux : oui, dans le cadre de l'expérimentation du Logement d'Abord, il est envisageable de demander le glissement pour un hébergé en CHRS éclaté pour qu'il devienne locataire principal avec ou sans ASLL,
- Concernant la fin du logement temporaire : attention, pour les jeunes (de moins de 30 ans) ce dispositif existe toujours, cf. AJH et ASHAJ,
- Concernant la difficulté à stocker les meubles en cas d'expulsion locative, (boxes à louer dans le privé)
- Concernant le refus des chiens (étudié au cas par cas dans les logements autonomes).

Débat concernant la baisse apparente du nombre des différentes typologies d'accueil qui s'apparente (pour certains) à un « appauvrissement du type de solutions ». Pour d'autres, au contraire, le maintien du nombre de lit est l'indicateur principal du maintien de solutions et le « lit » doit être le plus flexible possible dans la prise en charge du public avec ensuite une offre large de solutions d'accompagnements personnalisés.

Conclusion principale : la connaissance des dispositifs et des moyens de leur mobilisation par les interlocuteurs est bien assurée et les liens sont solides entre les structures. Les limites rencontrées lors de l'engorgement et les manquements de réactivité du 115 sont bien existantes mais malheureusement comparables à ce qui existe dans d'autres territoires et bien moins problématiques qu'en agglomération. Il convient de continuer à évaluer la capacité d'hébergement (Urgences et CHRS) comparativement aux besoins.

Point sur le cas spécifique des Femmes Victimes de Violence Conjugale :

Le protocole spécifique s'applique à Chinon comme ailleurs et est bien connu des intervenants sociaux

- 1 référent FVVC par structure,
- Un volet hébergement et un volet logement dans le protocole,
- Une solution trouvée par le 115 à chaque occurrence (sauf cas rarissime). Malheureusement l'adresse de l'hôtel et les besoins annexes (santé, transport, alimentation d'urgence) sont très souvent problématiques.
- Une convention avec les taxis depuis SOS Médecins.

Même si des places supplémentaires vont être ouvertes, le dispositif est très souvent embolisé et les moyens d'accompagnement sont insuffisants le jour J comme le J+1.

Pour une orientation sur Tours, le secrétariat du SIAO est mobilisable dans la journée pour anticiper au mieux le rush du 115.

Pour une orientation sur Chinon, l'antenne de l'Entraide est mobilisable (hébergement en cas de places disponibles, convention avec un studio meublé sécurisé en centre-ville et hôtel dans les cas extrêmes).

Conclusion principale similaire : la connaissance des dispositifs et des moyens de leur mobilisation par les interlocuteurs est bien assurée et les liens sont solides entre les structures. Les limites rencontrées lors de mise à l'abri sur Tours et les délais d'attente au 115 sont bien existantes et dénoncées en permanence par nos collègues à Tours.

Point sur le logement « durable » de nos publics :

De longue date, des manques sont observés :

- La typologie des logements et le manque de F1 et petits F2
- Le manque de logements à loyer très modéré avec charges limitées,
- Le manque de logement en partie basse de la Ville,
- Le manque de solutions pour les ménages endettés auprès de VTH,
- L'inadaptation du parc aux personnes vieillissantes,
- Le manque de logements non collectifs (problèmes d'acoustique et d'accueil des animaux).

...

Il est peut-être souhaitable de mieux communiquer sur les solutions d'Intermédiation Locative (IML) dans le parc privé comme le pratique notamment Soliha, les bailleurs potentiels comme les prescripteurs connaissent peut-être insuffisamment les formules envisageables...

Conclusion principale sous forme de question : le collectif doit-il se résigner à constater continuellement cette problématique ou son rôle peut-il aller jusqu'à l'interpellation des décideurs locaux dans ce domaine ? Pourquoi pas une lettre ouverte après les échéances électorales ?

Point sur le logement des jeunes de moins de 30 ans :

L'Association Jeunesse et Habitat rappelle qu'elle assure en partenariat avec le CLAAC des permanences pour le logement Jeunes 16/30 ans et qu'elle est à notre disposition individuellement ou collectivement pour nous expliciter ses solutions pour l'Habitat Jeunes.

Les 16/25 ou 16/30 ans est-il un thème de plénière opportun pour le collectif ?

Rédacteur : Franck Séward